

Communiqué de presse

Lausanne, le 30 mars 2012

Révision de l'Ordonnance sur les produits chimiques

Attention à la valse de pictogrammes sur les produits chimiques!

Les symboles orange et noirs apposés sur les produits chimiques céderont progressivement leur place à des pictogrammes noirs, blancs et rouges uniformisés au niveau international. Le dernier changement de système a eu lieu il y a moins de dix ans. Les consommateurs ne sont plus à jour et ne savent pas forcément à quel symbole se vouer pour évaluer si un produit est dangereux pour leur santé ou l'environnement. L'Alliance des organisations de consommateurs FRC, SKA et acsi demande le financement d'une large campagne d'information pendant les années de transition.

Une croix, une explosion ou une rivière polluée: apposés sur des tablettes pour lave-vaisselle ou des nettoyants WC, ces symboles noirs sur fond orange indiquent la dangerosité des produits chimiques de notre quotidien. Selon, l'ordonnance révisée, un nouveau système de pictogrammes – noir sur fond blanc dans un cadre rouge – remplacera progressivement le système actuel, datant de 2005.. Le futur système sera harmonisé au niveau international, ce qui est positif. Une partie importante du public n'a pas encore pris conscience des changements effectués et pense que l'ancien système des classes de toxicité, antérieur à 2005, est encore en vigueur. L'Alliance demande que le financement des campagnes d'information, prévues entre 2012 et 2015, soit assuré. La sécurité est un enjeu à ne pas négliger.

D'autres aspects de cette révision touchent directement les consommateurs.

«Greenwashing»

Que ce soit pour vendre des voitures ou du détergent pour les vitres, le phénomène du greenwashing - attribuer abusivement des qualités environnementales à des produits - est largement répandu. Ces dernières années ont vu fleurir de nombreuses marques, symboles et logo vantant les qualités écologiques des produits de nettoyage et d'entretien. Les organisations de consommateurs demandent une surveillance de ce phénomène pour éviter la tromperie des consommateurs par les abus du marketing.

Réglementation européenne REACH

Conformément à une disposition de cette directive européenne, les fabricants devront désormais également informer les consommateurs suisses de la présence de substances extrêmement préoccupantes dans les objets. Toutefois cette information n'est prévue que sur demande. Les organisations de consommateurs demandent qu'elle soit indiquée par écrit sur l'emballage.

Nanomatériaux

Un point à saluer: la révision prend en compte les nanomatériaux. Dans le domaine des nanotechnologies, le risque d'un patchwork législatif menace. Du point de vue des organisations de consommateurs, il est nécessaire d'évaluer si la création d'une législation spécifique aux nanomatériaux ne serait pas plus pertinente..

Prise de position complète sur frc.ch

Informations complémentaires :

FRC : Aline Clerc, responsable environnement : 021 331 00 90

SKS: Sara Stalder, directrice SKS: 031 370 24 24

FRC, la référence en matière de consommation

La Fédération romande des consommateurs est une association sans but lucratif et libre de toute influence. Forte de plus de 27'000 membres, la FRC fait respecter les droits des consommateurs. Depuis 1959, elle leur fait aussi prendre conscience de leur pouvoir et de leurs responsabilités en tant qu'acheteurs. Issue d'un mouvement citoyen, la FRC est une initiative privée et vit essentiellement des cotisations de ses membres. Elle ne reçoit pas de mandat de la part de l'État. La Fédération romande des consommateurs est membre de l'Alliance des organisations de consommateurs, regroupant le SKS (Stiftung für Konsumentenschutz), l'acsi (Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana) et la FRC.